



ALGERIA

Déclaration de Son Excellence M. Youcef Youssfi,

Ambassadeur et Représentant Permanent

Au Segment de Haut Niveau « La voie à suivre »

16ème Session de la Commission du Développement Durable

New York - 14 au 16 mai 20

(Check against delivery)

Je voudrais associer tout d'abord les condoléances les plus attristées de ma délégation aux Gouvernements et aux peuples de la Chine et du Myanmar suite aux catastrophes naturelles qui viennent frapper ces deux pays causant d'innombrables victimes.

Ma délégation souscrit à la déclaration faite par Antigua et Barbuda au nom du Groupe des 77 et de la Chine ainsi qu'à celle faite par Djibouti au nom du Groupe africain et souhaiterait apporter quelques commentaires et observations sur le thème de ce débat « la voie à suivre » pour atteindre le développement durable.

L'Algérie accorde une importance particulière et appuie les efforts déployés par la Commission du Développement Durable (CDD) pour réaliser un développement durable basé sur les trois piliers: économique, social et protection de l'environnement. A cet égard, ma délégation estime que les thèmes inscrits à l'ordre du jour de cette session d'examen (l'agriculture, le développement rural, les sols, la sécheresse, la désertification, l'eau et assainissement et la situation de l'Afrique) sont interdépendants et de portée stratégique recouvrant des enjeux et défis, présents et futurs, bien réels pour l'achèvement des objectifs du millénaire pour le développement.

L'Algérie, en tant que pays dont le territoire est majoritairement aride et semi-aride, est particulièrement vulnérable aux effets des changements climatiques. Le pays souffre du phénomène de la désertification et d'une pénurie chronique d'eau due à des sécheresses récurrentes. C'est pourquoi le plan d'action national pour les changements climatiques donne une grande importance à l'application de la convention des nations unies sur la lutte contre la désertification et aux mesures d'adaptation, principalement dans les secteurs stratégiques : ressources en eau, agriculture et forêts.

En matière de lutte contre la désertification et la déforestation, l'Algérie a toujours plaidé en faveur d'actions concrètes aux niveaux tant régional qu'international, prenant en considération les liens étroits qui existent entre la désertification et la pauvreté, le monde rural, l'agriculture et l'eau, et s'inspirant des objectifs du Millénaire et du NEPAD, l'Algérie a mis en place un Plan National de Développement Agricole et Rural (PNDAR) auquel elle a intégré le Plan National de lutte contre la Désertification et le Plan National de Reboisement, qui en constituent deux composantes essentielles de la Stratégie Nationale de développement Durable .

Cette stratégie est fondée sur la recherche de la synergie économique et sociale associant, dans une vision dynamique les espaces et les hommes ainsi que les aspects de rentabilité économique des actions à mener, d'acceptabilité sociale, de proximité, de modernisation et de mise à niveau des exploitations agricoles, de préservation des équilibres écologiques.

Sur le plan international l'Algérie estime que la communauté internationale devrait accorder plus d'importance au développement agricole à long terme, à travers un soutien aux organisations internationales et régionales comme l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et le Fonds international pour le développement de l'agriculture ainsi que le Programme Global de Développement de l'Agriculture du NEPAD.

Ma délégation considère que les débats des deux dernières semaines constituent une bonne base pour les délibérations de la CDD sur les progrès accomplis dans la poursuite des buts et cibles définis dans l'action 21, et le Plan de mise en œuvre de Johannesburg et se félicite par la même occasion des avancées considérables réalisées sur la voie du développement durable de l'Afrique notamment dans les domaines de la santé, de l'éducation, de l'égalité des sexes et de la réduction de la pauvreté.

Malgré à ces résultats positifs, le continent africain continue de subir les conséquences d'une marginalisation injustifiée issue d'un ordre international lui-même marqué du sceau de l'iniquité.

L'insignifiance des flux d'investissement extérieur par rapport au besoins réels du continent, le lourd endettement, la réduction de l'Aide publique au développement, les politiques d'ajustement structurel imposées au détriment des exigences du développement et de programmes sociaux déjà très inférieurs aux besoins minima des peuples africains, concourent à façonner cette réalité tragique qu'endurent centaines de millions d'êtres humains en proie à la faim, à la malnutrition, à l'ignorance et aux Pandémies. Cette situation est accentuée par la crise alimentaire mondiale qui est principalement due aux dysfonctionnements systémiques de l'économie mondiale.

Nous sommes convaincus qu'il n'appartient qu'aux Africain de croire individuellement et collectivement en leur avenir et de s'approprier leur destin. C'est le principe fondateur de la philosophie du Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique. Le NEPAD, a remis l'Afrique sur la voie du développement et lui a redonné la possibilité de valoriser ses multiples atouts en ressources naturelles, humaines et en potentiel de développement dans ses relations avec son environnement international. Il a également mis l'accent sur les lacunes à combler et les efforts à fournir pour répondre pleinement aux attentes pressantes des peuples africains pour atteindre les objectifs du millénaire pour le développement.

Aussi, l'Algérie estime-t-elle que la voie à suivre doit inclure des efforts concrets de la part la communauté internationale pour combler le fossé existant notamment par la mise en œuvre de l'Initiative d'allégement de la dette multilatérale et bilatérale, de l'investissement dans le secteur agricole ainsi que la libéralisation effective du commerce international avec la suppression des subventions agricoles, la finalisation du Cycle de négociations de Doha. De même que le transfert des technologies, le renforcement des capacités, l'éducation et la recherche, devraient constituer des étapes importantes sur la voie de la réalisation des objectifs que la communauté internationale s'est fixée en matière de développement du continent africain.

A la lumière des travaux de cette 16^{ème} session, il est de notre point de vue, tout aussi impératif que l'ensemble de la communauté internationale, en particulier les Partenaires au développement, s'impliquent davantage et honorent leurs engagements pris lors du Sommet du Millénaire de 2000, de la Conférence internationale sur le financement du développement de Monterrey de 2002, de la Conférence sur le développement durable de Johannesburg de 2002 et du Sommet mondial de 2005. L'Afrique attend de ses partenaires au développement un changement à son égard et une perception plus objective de son rôle comme un partenaire et non seulement comme un marché potentiel.

Par ailleurs, et sur un autre plan, nous croyons nécessaire de réaffirmer le droit inaliénable des peuples sous occupation étrangère sur leurs ressources naturelles dont l'exploitation a leur seul profil devrait leur permettre de réaliser leur développement durable.

Dans ce contexte, le système des Nations Unies est appelé à jouer un rôle plus important par sa contribution au soutien des efforts Africains pour le développement du continent. Ainsi, l'Algérie accueille favorablement la tenue, par l'Assemblée Générale à New York, le 22 septembre 2008, de la réunion de haut niveau sur les besoins spécifiques de l'Afrique.

Je voudrais terminer en soulignant l'urgence des défis et des contraintes à relever par la Communauté Internationale en vue de la réalisation du développement durable dans les thèmes inscrits à l'ordre du jour de la présente session de la CDD.

A cet égard, l'Algérie réitère son engagement en faveur d'une évaluation objective de la part de la Commission du Développement Durable, qui influencera, sans doute, positivement les décisions de la 17^{ème} Session de la CDD.